

Séance du 15 mars 2012

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Mickaël TAILLARD qui donne pouvoir à Monsieur Sébastien BONNET.

Monsieur Wilfried QUICHANTE est secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 19 janvier 2012

1. Aménagement de sécurité : demande de subvention

Lors de sa séance du 29 septembre 2011, le Conseil Municipal avait approuvé le devis de maîtrise d'oeuvre pour la création d'un aménagement de sécurité sur la RD 221 (Grande rue).

Le Maire présente le chiffrage de l'opération estimé par la société BEJ à 43 492.54 TTC (frais d'étude inclus).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter une aide parlementaire et autorise le maire à demander une subvention auprès de Monsieur Jacques Groperrin.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

2. CAGB : dispositif d'aide aux communes

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du 30 juin 2011, proposant aux communes un dispositif étendu d'assistance technique et administrative d'aide aux communes, vu le coût qu'il représente et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas participer à ce nouveau dispositif

pour : 0 contre : 9 abstention : 1

3. Zonage d'assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité d'une étude pour mise en compatibilité du zonage d'assainissement avec le nouveau PLU. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis du bureau d'étude Initiative Aménagement et Développement pour un montant de 956.80 € TTC.

pour : 10/10

4. Remboursement de facture

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Madame FIGARD la somme de 6.95 € correspondant à l'achat pour la commune de sacs aspirateur. Cette somme sera prélevée sur le compte 6288.

pour : 10/10

5. Entretien espaces verts

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le devis de la société JOBARD pour un montant de 685 €, décide de retenir cette entreprise pour l'entretien des espaces verts de la commune.

pour : 10/10

6. Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la demande faite par la bibliothèque du CHU de Besançon pour l'octroi d'une subvention pour l'aménagement de nouveaux locaux, décide de donner la somme de 100 €.

pour : 10/10

Informations :

Aménagement espaces verts : avec plantations et maçonnerie au château d'eau et au croisement de la rue de la Fougère et de la Grande rue. De nouveaux devis sont à demander.

Vu pour être affiché le 16 mars 2012, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER